

# GÉRER POUR GAGNER

LE MAGAZINE DE VOTRE RÉUSSITE

AOÛT SEPT. OCT. 2022

#67

Une publication Cerfrance



En immersion

## Innover aujourd'hui

Éléments clés

La filière  
céréalière

La règle de 3

Choisir le statut social  
de son conjoint

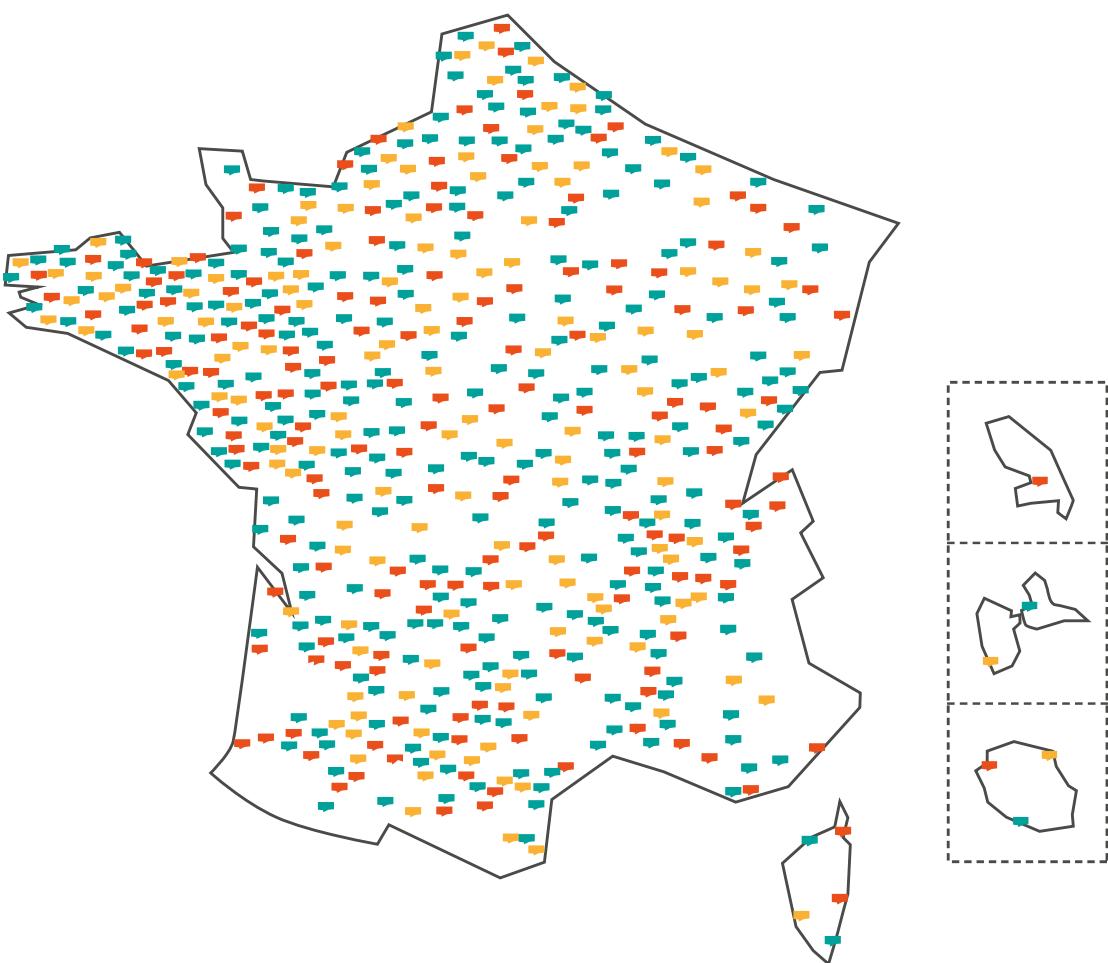
Point doc

L'avis d'imposition

# À propos de Cerfrance : réseau associatif et mutualiste de conseil et d'expertise comptable

Depuis plus de 70 ans, Cerfrance met les compétences pluridisciplinaires de **ses 13 700 collaborateurs** (conseillers, juristes, experts-comptables, consultants, etc.) au service de la réussite de ses **320 000 clients-adhérents**, de tous secteurs d'activité : agriculture, artisanat, commerce, services, professions libérales.

**Constitué de plus de 700 agences locales**, regroupées en 57 entités départementales ou régionales et fédérées au plan national par le Conseil National du Réseau, Cerfrance est organisé en réseau collégial d'entreprises associatives.



Suivez-nous sur nos réseaux sociaux !



Et pour en savoir plus, rendez-vous sur : [www.cerfrance.fr](http://www.cerfrance.fr)  
**Cerfrance, un réseau de proximité**



## Édito

•

Chères lectrices, Chers lecteurs,

Nous avons connu un printemps très sec et certains d'entre vous se sont vus, une nouvelle fois, impactés par cette sécheresse. De plus en plus, il nous faudra adapter nos systèmes de production agricole et trouver des solutions efficaces pour faire face aux situations climatiques difficiles. Les experts Cerfrance sont à vos côtés pour vous conseiller individuellement et vous accompagner dans ces changements devenus presque incontournables. La diversification de vos activités, mais aussi l'innovation, peuvent être des clés pour sécuriser vos sources de revenus et pérenniser votre exploitation.

Dans ce numéro de Gérer pour Gagner, qui paraît en plein cœur de l'été, nous vous proposons un dossier sur le sujet de l'innovation. Et pour connaître où vous en êtes en matière d'innovation, répondez à notre sondage sur la plateforme digitale de votre magazine !

L'innovation ne se trouve pas toujours là où on l'attend...

Bonne lecture !

*Benoît Hureau*

Président du Conseil National du Réseau Cerfrance

# Sommaire

## I ACTUALITÉS

Ça vient de sortir	4
--------------------	---

## I DOSSIER

<b>5</b>	<b>En immersion</b>		4
	Innover différemment		

Reportage	6
L'œil de l'expert	9
Zoom sur	10
À la pointe	12
Demain, c'est maintenant	13

## I DATAS

<b>14</b>	<b>Les éléments clés</b>		16
	La filière céréalière		
	L'essentiel en chiffres		

## I PRATIQUE

<b>18</b>	<b>Retour d'expérience</b>		20
	Autoproduire son électricité, c'est possible !		

La règle de 3	20
Le mémo de l'entrepreneur	22
Point doc	23

**Éditeur :** Conseil National du Réseau Cerfrance  
Association loi 1901 - Siège social : 18 rue de l'Armorique  
75 015 Paris - Tél. 01 56 54 28 28

N° CPPAP - 1018 G 88449 - Tiré à 84 848 exemplaires  
ISSN 1950-7992 - Ce numéro comporte 24 pages.

**Parution trimestrielle :** août, sept., oct. 2022

Prix du n° : 2,50 € TTC - Dépôt légal à parution

**Abonnement annuel :** 4 numéros : 10 € TTC

Service abonnement - Tél. 01 56 54 28 28

ou [www.cerfrance.fr](http://www.cerfrance.fr)

**Directeur de la publication :** Benoît Hureau

**Directrice de la rédaction :** Stéphanie Bohn

**Rédactrice en chef :** Elsa Philippot

**Comité de rédaction composé de collaborateurs**

**du Réseau Cerfrance :** Elodie Boutbien (Côtes d'Armor),  
Anne Bras (Bretagne), Régis Campion (Bretagne), Nicolas  
Cayzele (Seine Normandie), Christelle Dupin-Rappart  
(Méditerranée), Sandrine Jean (Haute-Loire), Thierry Lemaître  
(Champagne, Nord-Est, Île-de-France), Jacques Mathé  
(Poitou-Charentes), Emmanuel Parou (Centre-Limousin),  
Elsa Philippe (Paris), Aline Thopart (Loire-Atlantique).

**Conception - réalisation :** Dixxit - 32 Rue Étienne Marcel, 75002 Paris - Tél. 01 78 16 06 00 - Courriel : [contact@dixxit.fr](mailto:contact@dixxit.fr)

**Photographies :** Alfred Cromback, Istock, Shutterstock, Adobe Stock, Marthe Lemelle

**Impression :** OTT - Parc d'Activités Les Pins, 9 Rue des Pins, 67310 Wasselonne



Le Réseau Cerfrance s'engage en faveur de la protection de l'environnement. Ce journal est imprimé sur papier écologique made in France, obtenu sans traitement chimique et produit à base d'énergies propres. L'impression est assurée par une imprimerie labellisée Imprim'vert.



# Évolutions réglementaires et législatives

LOI DU 2 MARS 2022

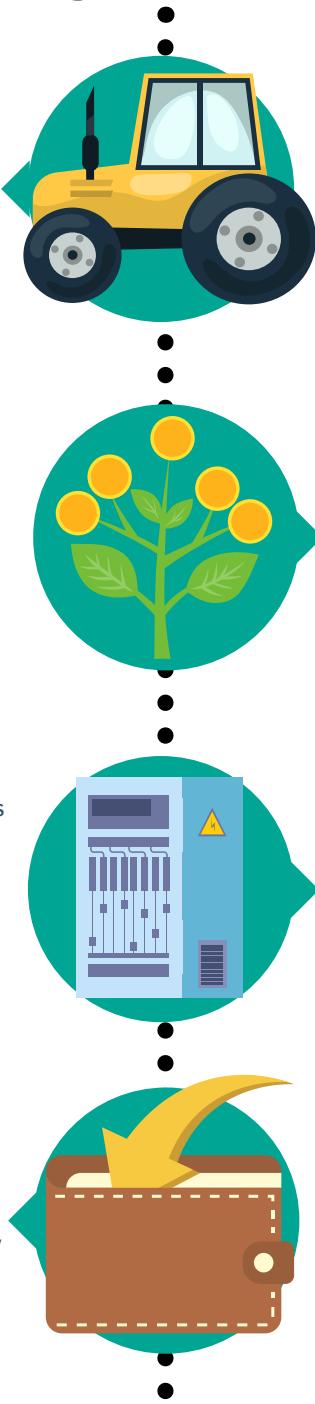
## Assurance récolte

Le nouveau dispositif de l'assurance récolte entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Basé sur trois niveaux progressifs de prise en charge des pertes en cas d'aléa climatique (agriculteur, assurance, état), il permet désormais une couverture de toutes les productions végétales (grandes cultures, vignes, arboriculture) et des prairies. Son objectif est de donner un nouveau souffle à la couverture assurantelle des risques climatiques, pour laquelle l'ancien dispositif avait perdu son attractivité.

1<sup>ER</sup> AVRIL 2022

## Remboursement partiel de la TICPE

Les demandes de remboursement partiel sont ouvertes pour la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le gazole non routier (GNR), le fioul lourd et les gaz de pétrole liquéfiés (GPL), ainsi que pour la TICGN sur le gaz naturel acquis pour les travaux agricoles et forestiers. Il est également possible de demander le versement d'une avance de 25 % sur les remboursements de l'année 2022 (campagne 2023). Cette avance sera calculée sur la base des consommations de l'année 2021. Lors de la demande de remboursement, vous devrez préciser si vous souhaitez le versement de l'avance 2022 en cochant la case spécifique. Une fois la demande de remboursement validée, l'avance est automatiquement versée au bénéficiaire dans les jours suivants.


[www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)


21 JUIN 2022

## Prise en charge des cotisations MSA

Un dispositif exceptionnel de prise en charge des cotisations sociales dénommé « Pec résilience » est mis en place. Y sont éligibles les exploitations qui ont supporté au cours de la période comprise (en tout ou partie) entre le 1<sup>er</sup> mars 2022 et le 30 septembre 2022, un surcoût d'au moins 50 % des coûts sur un ou plusieurs postes de dépenses touchés par la situation en Ukraine (carburant, gaz, électricité, engrains, alimentation animale, emballages...). Le surcoût est évalué par rapport à 2021. Le dossier de demande d'aide est à déposer à la MSA au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

30 JUIN 2022

## Aide aux gros consommateurs de gaz et d'électricité

Dans le cadre du Plan de résilience, une subvention est mise en place pour les entreprises dont les achats de gaz et d'électricité atteignent au moins 3 % de leur chiffre d'affaires en 2021 et qui connaissent un doublement de leur coût unitaire d'achat d'électricité ou de gaz (en euros/MWh). Selon la situation de l'entreprise, notamment en termes de perte d'EBE, l'aide pourra représenter de 30 à 70 % des coûts éligibles. La demande d'aide pour la première période trimestrielle (mars-avril-mai 2022) est à faire dès à présent sur le site [www.impot.gouv.fr](http://www.impot.gouv.fr). Une demande pour la seconde période éligible (juin-juillet-août) sera ouverte ultérieurement.


[www.impot.gouv.fr](http://www.impot.gouv.fr)

Plus de brèves réglementaires sur [l'extranet Cerfrance](#)



En immersion

# Innover différemment

Pour un grand nombre d'acteurs économiques, innovation rime avec découverte ou trouvaille d'exception. Si cela a souvent été le cas ces dernières années avec l'émergence de nouvelles technologies, notamment dans les domaines du transport, de la médecine, de la biologie végétale ou animale, force est de constater qu'aujourd'hui, les innovations en agriculture se trouvent de plus en plus dans des adaptations de pratiques et de systèmes de production. Nombreuses et importantes, ces adaptations vont, *in fine*, modifier profondément le fonctionnement des entreprises. Le reportage à suivre illustre des évolutions dans des pratiques culturelles qui, en quelques années, vont donner un tournant majeur au fonctionnement de l'exploitation. Cela se traduit ici par une dimension écologique (une agriculture raisonnée) et sociétale (un partenariat avec des apiculteurs et un nouveau produit cultivé en réponse à une forte demande). L'innovation de terrain est souvent le fruit du bon sens, de risques mesurés et d'une envie de faire évoluer son métier.

Par Jacques Mathé, Économiste rural



**EMMANUEL ET XAVIER GIRET**

Les frères Giret, cultivateurs et innovateurs, travaillent en partenariat avec deux apiculteurs installés sur leur terrain. L'écoute, l'entraide et la bonne intelligence partagée apportent à chacun de meilleures conditions de travail. Curieux et ouverts, ils se sont également lancés, il y a deux ans, dans la production de bambous. Cette nouvelle activité est un pari sur l'avenir et vient s'ajouter à la culture plus traditionnelle de céréales.

**Dénomination :** Earl GIRET

**Activités :** céréales (blé, orge, colza, tournesol, lin) et production de bambous

**Effectif :**  
2 associés

**Surface :**  
430 hectares de cultures dont 1 hectare de bambous

**Localisation :**  
Savigny Levescault (86)



# Quand l'ouverture d'esprit mène à l'innovation

■ Par Jacques Mathé, Économiste rural

L'évolution passe-t-elle toujours par l'innovation ? Cette question « philosophique » pourrait résumer une vie d'agriculteur au sein de la famille Giret.

À quelques kilomètres de Poitiers, dans une grande exploitation céréalière de 430 hectares, Emmanuel et Xavier Giret font preuve d'audace et de sérénité. Les problèmes de l'exploitation ne sont pas moins importants qu'ailleurs mais ils sont bien anticipés. Ici, on essaie de trouver des solutions aux problèmes avant même qu'ils n'arrivent ! Cela nécessite des remises en question, des expérimentations et une forte dose d'innovations, qu'elles concernent les techniques culturales, la mécanisation, l'organisation du travail ou la collaboration avec d'autres activités comme l'apiculture.

## Des conditions agronomiques complexes

En production végétale, l'agronomie est l'élément essentiel de réflexion. L'Earl Giret exploite une grande surface dans des conditions agronomiques délicates. La majorité des terres sont hydromorphes. Elles ont été drainées au fil du temps : « Nous en sommes au deuxième drainage. Et après plus de trente ans, la qualité du drainage s'est détériorée » explique Emmanuel Giret. Parallèlement au drai-



nage, l'irrigation est arrivée à un potentiel de 170 hectares arrosables. Pourtant, il y a dix ans, à contre-courant des méthodes pratiquées par les autres céréaliers du Poitou, les frères Giret décident d'arrêter l'irrigation. Il fallait oser ! Leur stratégie consiste alors à privilégier l'amélioration des sols, limiter les contraintes de travail l'été mais aussi les coûts et la culture du maïs dont les prix étaient au plus bas. L'orientation vers une agriculture de conservation est la réponse apportée par les deux céréaliers. Le travail du sol est repensé, les assolements sont modifiés, le matériel est adapté à ces nouvelles conditions culturales. Emmanuel et Xavier précisent : « Nous avons fait quelques formations pour engager ces changements, mais l'essentiel de nos décisions ont été prises en observant l'état de nos





**“ Cela fait plus de vingt ans que nous travaillons sur l'agriculture de conservation avec nos propres méthodes. »**

Emmanuel Giret



sols, en tâtonnant souvent pour trouver le bon équilibre entre productivité et améliorations agronomiques. Chez nous, l'arrêt de l'irrigation a contribué à l'amélioration de nos sols. On a augmenté le taux de matière organique, ce dont on est assez fiers. »

### Le bambou, une innovation culturelle

L'autre challenge des deux frères était d'augmenter la valeur de l'exploitation. Ils souhaitaient mettre en place une culture très différenciante des assolements classiques pour dégager une forte valeur ajoutée. Après plusieurs recherches, un article sur la production de bambous, et tout particulièrement sur les pousses de bambous comestibles, attire l'attention de Xavier : « Par la suite, nous sommes allés voir un producteur français. Le propriétaire des plants était un italien qui avait sélectionné les cultivars avec un chercheur chinois. Nous avons investi 40 000 euros pour 1 hectare de plantation, il y a deux ans. Heureusement, nous avons conservé nos volumes d'eau ce qui nous permet d'irriguer les bambous mais aussi d'autres cultures spéciales. On en utilise très peu. Pour le suivi cultural, il y a peu de connaissance donc on s'adapte et on cherche les bonnes pratiques, notamment pour le nettoyage de la parcelle qui reste manuel. Nous pourrons récolter les pousses de bambous comestibles d'ici deux ans, c'est un investissement à long terme. Nous allons aussi valoriser les tiges et les chaumes pour lesquelles un marché se développe. La récolte a lieu au début du printemps pour des pousses bien tendres. » Le pari est audacieux mais le business plan est



calé sur un contrat de dix ans avec l'entreprise italienne qui s'engage sur les prix de reprise et la commercialisation des pousses de bambous. Les innovations entraînent toujours une part de risque, toutefois Emmanuel et Xavier assument totalement leur diversification.

### Du miel, une innovation partenariale

C'est l'histoire d'une rencontre qui aurait pu tourner court tant les rapports entre agriculteurs et apiculteurs peuvent parfois être tendus. Lorsque Pierrick Pétrequin aborde Xavier pour la première fois, ce dernier est en train de pulvériser dans une parcelle de blé au fond d'un champ. La rencontre est cordiale. Xavier ne sait pas que Pierrick est apiculteur, il le découvrira plus tard. Pierrick engage la conversation, pose des questions sur les traitements effectués par Xavier, leur périodicité, les types de produits appliqués, les matières actives utilisées puis lui parle de son activité d'apiculteur. L'échange est bienveillant et Pierrick fait part de ses besoins d'emplacements pour y déposer ses ruches. L'Earl Giret est propriétaire d'un grand bois d'une cinquantaine d'hectares qui intéresse

**40 000 €**

pour 1 hectare  
de plantation de bambous



La Reine de la ruche est reconnaissable grâce au point blanc que les apiculteurs lui inscrivent dans l'optique de pouvoir la distinguer facilement.

rapidement le producteur de miel. Cette rencontre va déboucher sur un véritable partenariat gagnant-gagnant. D'autant plus que Pierrick est également à la recherche de bâtiments pour regrouper ses activités. « Est-ce que nous n'allons pas faire rentrer le loup dans la bergerie ? » s'interrogeait Xavier. Le doute s'estompe rapidement et une véritable collaboration se met en place pour déposer les ruches de Pierrick aux bons emplacements en fonction des fructifications des plantes.

L'Earl rénove ensuite une vieille bergerie pour accueillir les installations d'extraction du miel, les activités de conditionnement et le stockage. Il faut dire que l'apiculteur est en plein développement de production et qu'aujourd'hui ce sont 450 ruches qui sont présentes autour des différentes parcelles de l'exploitation. Le bâtiment est loué mais le reste du partenariat est basé sur de l'entraide et des échanges entre les deux parties. Ni l'assolement ni les pratiques n'ont été modifiées car les deux céréaliers pratiquaient déjà des traitements raisonnés.

## Des échanges positifs

Ce partenariat entre les cultivateurs et les apiculteurs fonctionne grâce à une bonne transmission des informations et des anticipations. Pierrick est prévenu de chaque traitement pour avoir le temps de fermer ses ruches ou de les déplacer si nécessaire. De son côté, Xavier va s'organiser pour pulvériser aux heures de moindre



De gauche à droite : Pierrick Pétrequin, Arnaud Morillon, Xavier et Emmanuel Giret sur le terrain de l'Earl partagé ici entre plants de tournesols et ruches.

activité des abeilles. C'est surtout le colza qui est concerné par ces avertissements car les interventions insecticides sont plus fréquentes. Un autre apiculteur, Arnaud, est venu rejoindre Pierrick. Lui aussi a accepté et intégré ce « gentlemen agreement ». La question est de savoir si ce butinage organisé a des effets positifs sur les cultures : « Difficile à dire ! Des études sont en cours avec la coopérative Terena pour essayer de mesurer les bienfaits d'une bonne pollinisation » nous informe Emmanuel. Quant à Pierrick, il constate qu'il n'a aucune intoxication d'abeilles mais que la variation des rendements est liée aux variations climatiques d'une année sur l'autre : « En 2020, j'ai récolté 12 tonnes de miel, le double de l'année précédente, soit 40 kg par ruche. »

## Les projets de demain

Cette entente va se concrétiser par un investissement dans une nouvelle miellerie que Pierrick projette de construire sur un terrain de l'Earl. Xavier insiste : « On souhaite qu'il reste avec nous car on y trouve notre compte. On va aussi planter des haies et des bordures de champs avec des essences mellifères. » Car, avec les spécialisations culturales, les abeilles sont à la diète entre la floraison du colza et celle du tournesol. À cette période, Pierrick est obligé de les nourrir. L'idée est donc de planter des essences venant en fleur en mai, juin et juillet. Encore le résultat d'un bon raisonnement dans une initiative collective, cohérente et intelligente.

À l'Earl Giret, les innovations ne sont pas high tech mais pleines de bon sens et tout aussi efficaces !



**Version digitale**



Retrouvez ce reportage en vidéo sur l'extranet Cerfrance, sur la chaîne YouTube du Réseau Cerfrance et sur la chaîne TV : demain.fr, à partir du lundi 1<sup>er</sup> août 2022.

Parcourez également le diaporama photos sur l'extranet Cerfrance.

# L'innovation en agriculture, du plus au mieux

■ Par Jacques Mathé, Économiste rural

Les innovations font partie intégrante de l'évolution du métier d'agriculteur. Que ce soit pour répondre à des objectifs de productivité, d'amélioration des conditions de travail ou d'écologie, l'innovation agricole ne cesse de progresser et de proposer des outils de plus en plus nombreux et pointus.

En économie, on distingue quatre types d'innovation : les innovations sur le produit, celles sur le process, sur la commercialisation ou encore sur le système d'organisation. Dans le secteur agricole et à l'échelle des exploitations, les innovations concernent principalement les modes de production. Traditionnellement, elles avaient pour objectif principal d'augmenter la productivité des facteurs de production (rendement céréalier ou intensification des productions animales). Elles visaient aussi à augmenter la productivité du travail.

Depuis une vingtaine d'années, les innovations ont évolué du quantitatif au qualitatif. Les itinéraires cultureaux font l'objet d'innovations souvent imaginées et conduites par les agriculteurs, que ce soit dans les cultures simplifiées ou dans des itinéraires limitant l'utilisation d'intrants, jusqu'aux cultures biologiques. La dynamique innovatrice concerne également les

productions animales : l'alimentation des animaux ou la génétique qui provient aussi des recherches réalisées par des acteurs hors exploitation (INRAE, instituts techniques...), avec une évolution vers le bien-être animal. En parallèle, la technologie, la mécanisation et l'automatisation des tâches permettent de limiter la pénibilité du travail et d'offrir des outils adaptés à des itinéraires de cultures plus écologiques. L'informatique embarquée et les autres outils d'aide à la décision participent aux efforts d'innovation en agriculture. L'arrivée des robots de culture, par exemple, va modifier considérablement les tâches de désherbage ou de récolte manuelle en résolvant, en partie, la difficulté de recrutement de la main-d'œuvre temporaire.

Loin de ralentir, il semble bien que la dynamique d'innovation en agriculture s'accélère. Mais elle prend d'autres

formes. Après-guerre, l'innovation fut pensée de façon très descendante : au sommet la recherche fondamentale, en bas l'agriculteur, entre les deux la recherche appliquée et le développement représentés par les instituts techniques et les chambres d'agriculture. Les uns pensaient, les autres appliquaient. Ce schéma fut très efficace pour développer une agriculture standardisée, il l'est sans doute beaucoup moins pour une agriculture agroécologique qui requiert de s'adapter à chaque contexte d'exploitation. Beaucoup plus horizontale, la recherche tend aujourd'hui à partir des observations des agriculteurs pour les formaliser et les valider scientifiquement. Cette démarche d'innovation, qui dans un premier temps peut paraître moins confortable aux agriculteurs, s'avère rapidement passionnante pour ceux qui osent sauter le pas. Emmanuel et Xavier Giret en sont la preuve (Cf. reportage en p.6).





# L'innovation : de la technologie, mais pas seulement

■ Par Thierry Lemaître, Agronome, et Anne Bras, Chargée d'études

Jusque dans les années 90, innover signifiait souvent mécaniser les cultures et automatiser l'élevage. Depuis, la notion a évolué. Si la robotisation poursuit ses avancées, de nombreuses innovations, non technologiques, ont émergé en parallèle. Car innover, c'est avant tout améliorer en faisant différemment.



## D'autres pratiques agronomiques

Depuis une vingtaine d'années, les pressions environnementales, agronomiques et sociétales ont conduit l'agriculture à inventer des modèles de production différents. Le non-labour, l'agriculture de conservation des sols (ACS), les techniques culturales simplifiées (TCS), la permaculture... sont autant de systèmes que l'on peut qualifier d'innovants car les premiers exploitants qui les ont adoptés à grande échelle ne disposaient pas de références. Bien souvent, ces innovations ont été le fruit d'observations, de réflexions et d'inventions conduites par des agriculteurs qui s'appuyaient sur leur propre expérience. Ces concepts font aujourd'hui l'objet de recherches pour améliorer les performances techniques et économiques au travers, par exemple, du choix des productions, des rotations, des matériels.



## Les nouvelles technologies appliquées aux cultures

Les cabines de tracteurs et de machines agricoles comportent désormais de nombreux écrans fournissant à l'opérateur toutes sortes d'informations numériques ou graphiques. Les GPS permettent de travailler avec des systèmes de guidage automatiques et précis, d'éviter les recouvrements, les manques de fertilisation ou de traitement, grâce à des systèmes de coupures de tronçons sur pulvérisateurs et épandeurs. L'attention de l'opérateur, libérée de la conduite, peut se reporter sur les fonctions de surveillance et de contrôle des indicateurs de bord. De même, l'obtention de cartes de rendement sur les machines de récolte à l'intérieur d'une même parcelle permet l'ajustement automatique de la fertilisation l'année suivante. Une prochaine étape sera le repérage et le traitement par drone de zones très localisées infestées par des adventices. Et ce ne sont que quelques exemples.

Dans un autre domaine, le développement d'outils d'aide à la décision (OAD), avec des modèles prédictifs de développement de maladies en fonction de l'histoire de la parcelle et de la climatologie de l'année, facilite et optimise la prise de décision quant à la pertinence d'une intervention.





### Les animaux apprivoisent les technologies

En 1992 fut installé le premier robot de traite dans un élevage français. En 2019, on estimait que 17 % des vaches étaient traites par un système robotisé. Encore minoritaires sur le terrain, ces dispositifs représentent aujourd’hui 50 % des nouvelles installations de traite. D’innovante, la technologie est devenue courante. Ce qui l’est moins, c’est l’imagination dont certains éleveurs font preuve pour continuer à faire pâtrier leurs vaches. Au-delà des quelques-uns qui ont osé installer le robot au beau milieu des pâtures, d’autres déploient des trésors d’inventivité pour inciter leurs vaches à s’éloigner du bâtiment afin de rejoindre les prairies, puis revenir, individuellement et sans intervention humaine, au robot pour être traitées. L’objectif est que l’amélioration du confort de travail de l’éleveur ne nuise pas aux résultats économiques de l’élevage, ni au bien-être animal ou à la perception que la société en a. De par la conception même des systèmes d’élevage, les ateliers porcins sont probablement les plus enclins à se tourner vers les nouvelles technologies. Régulation de l’ambiance des bâtiments, alimentation de précision des animaux, détection précoce des signes cliniques... la recherche appliquée propose toute une palette de solutions sophistiquées.



### Innover aussi par la simplicité

À l’inverse, des éleveurs penchent pour une optimisation par simplification des procédés. Les élevages laitiers irlandais et néo-zélandais constituent une référence en la matière. Leurs systèmes peuvent passer pour très rudimentaires au vu de leurs installations, que ce soit pour la traite ou pour le couchage des animaux. Leur productivité et leurs résultats économiques au sommet ont pourtant eu raison des sceptiques. Depuis les années 2000, un grand nombre d’éleveurs français s’en est inspiré pour construire des systèmes herbagers « à la française ». Très peu technologiques, ils requièrent un sens de l’observation et une capacité d’adaptation très forts.

**Observer, réfléchir, créer, essayer... c'est sans doute cela innover.  
Parions que les innovations actuelles et prochaines porteront sur la  
façon de réduire au maximum le recours à celles d'hier (engrais et  
produits phytosanitaires de synthèse, énergies fossiles, etc.).**

**Version digitale**



Et vous, quel innovateur êtes-vous ? Répondez à notre sondage sur l’extranet Cerfrance !





# L'évolution de nos repères de gestion

■ Par Sandrine Jean, Conseillère de gestion

Dans un contexte marqué par une extrême volatilité des prix et par une accélération des événements imprévisibles et à fort impact, nos repères sont totalement bouleversés. Cette nouvelle donne nous invite à innover aussi dans la gestion de nos entreprises, à revisiter le pilotage des exploitations.

## Coût de production : bien plus qu'un indicateur de performance technique

Les indicateurs de gestion vous donnent désormais la possibilité de prendre vos décisions en temps réel. Ils n'ont plus pour unique objectif de vous permettre de mesurer votre niveau de performance technique pour voir comment l'optimiser, ils doivent également vous servir à anticiper l'impact des marchés.

Aujourd'hui, connaître parfaitement votre coût de production apparaît comme indispensable pour être en mesure d'anticiper. Cet indicateur permet, en effet, d'appréhender la structuration de vos coûts, ramenés à une unité de production. Grâce à lui, il devient alors possible de définir très rapidement quel sera l'impact de la hausse du prix de chacun des intrants sur le coût de production et de vérifier que le prix de vente augmente suffisamment pour l'absorber. Par exemple, si le coût alimentaire d'un éleveur laitier représente 100 euros pour 1 000 litres de lait et que le prix moyen de l'aliment augmente de 30 %, une augmentation du prix de vente du lait de 30 euros est nécessaire pour couvrir la seule hausse du prix de l'aliment. Si la hausse de son prix de vente n'est pas à ce niveau, il lui faut alors rapidement arbitrer. Peut-il s'adapter techniquement pour réduire ses coûts ? Quels sont les postes de charges les plus impactants



où l'enjeu est le plus fort et sur lesquels il peut éventuellement aller chercher une compensation ? Quel serait l'impact d'une stratégie de baisse de production ? Tentante quand le prix des intrants est élevé, cette stratégie peut aussi se révéler dangereuse dans la mesure où les coûts de structure seront dilués sur un moindre volume. Le calcul du prix de revient permet d'aller encore plus loin en intégrant l'impact d'éventuels coproduits, tels que la vente de veaux et de réformes en système laitier.

Parallèlement à ces réflexions sur l'adaptation du système, il est judicieux de s'interroger sur la capacité de résistance de l'exploitation.

## Fonds de roulement - Besoin en fonds de roulement : la capacité de résistance de l'exploitation

La lecture de votre bilan doit vous permettre de connaître le niveau de trésorerie de précaution dont vous disposez. Pour ce faire, vous devez avoir approché votre besoin en fonds de roulement et considérer que cette somme-là est indispensable au fonctionnement du cycle de production. Seul l'excédent de fonds de roulement (c'est-à-dire la différence entre votre fonds de roulement et votre besoin en fonds de roulement) représente une épargne de précaution. Vous pourrez alors mettre en perspective ce volume d'épargne de précaution avec l'éventuel déficit conjoncturel auquel vous devez faire face dans un contexte de marché défavorable. Vous connaîtrez ainsi le temps pendant lequel vous êtes capable de faire face. Fort de ces éléments d'analyse, vous serez mieux armé pour étudier avec votre banquier les éventuels ajustements à mettre en place, tels que la modulation ou la pause des annuités d'emprunts, l'ouverture d'une autorisation de découvert...

**Demain, c'est maintenant !**



# Le GAEC en 2022, encore tendance ?

■ Par Jacques Mathé, Économiste rural

**Les évolutions du secteur agricole sont nombreuses et rapides. Face aux nouvelles tendances, où en est le GAEC, modèle sociétaire spécifiquement français, très répandu depuis les années 60 ?**

## L'origine du GAEC

L'agriculture de groupe et les groupements d'agriculteurs ont certainement été à l'origine, depuis les années 60, de la réussite de l'agriculture française et de sa modernisation. Nous pouvons souligner l'importance des lois agricoles de 1962 qui ont posé le cadre de la reconnaissance des modèles associatifs pour les agriculteurs, tels que les coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma), les groupements fonciers... et les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC). Cette société civile a été conçue, au départ, pour permettre l'exercice en commun de l'agriculture dans des conditions comparables à celles existantes dans les exploitations à caractère familial. Le principe repose sur l'apport des associés en capital et en travail pour vendre la production commune. Le GAEC devait alors permettre d'améliorer les conditions de vie sur les exploitations en encourageant le travail en commun, l'investissement dans la mécanisation

et la modernisation des bâtiments. C'est pour cette raison qu'une majorité de GAEC se trouve dans les régions de polyculture élevage, notamment les élevages laitiers de l'Ouest de la France.

Un autre grand principe, non formalisé dans les statuts, est l'implication de la profession agricole et de l'administration dans la gouvernance du système, avec notamment le Comité d'agrément des GAEC, qui valide ou non la pertinence de la société. Cet agrément va permettre au GAEC (surtout à ses associés) de bénéficier d'avantages fiscaux (transparence), financiers (prêts bonifiés), d'aides de la PAC, etc.

Enfin, n'oublions pas la dimension sociologique du GAEC en tant que prolongement de l'exploitation familiale, chère au syndicalisme agricole.

## Et demain ?

Le GAEC n'est donc pas un modèle sociétaire comme les autres. Alors serait-il en 2022, soixante ans après la loi agricole, un outil du passé, une exaltation de la ferme des trente glorieuses ? « Non, pas du tout ! » répond Isabelle Coutant, Responsable des services juridiques chez Cerfrance Poitou-Charentes. « Le GAEC reste un outil adapté à la particularité du secteur agricole. Il a été réformé, les rigidités du départ ont été en partie assouplies. Nombre de réformes fiscales ou sociales, comme celles des cotisations sociales, ou la

réaffirmation de la transparence dans les différentes réformes de la PAC, ont maintenu l'intérêt de cette exploitation agricole en commun. Malgré l'apparition d'autres formes sociétaires (SCEA, EARL...), les agriculteurs restent attachés à cette société de personnes. »

**“ Le GAEC reste un outil adapté à la particularité du secteur agricole. »**

Par ailleurs, compte tenu du nombre attendu de départs en retraite, le GAEC pourrait offrir d'autres opportunités pour accompagner la mutation de l'agriculture française. Isabelle Coutant explique : « La profession, et surtout le législateur, pourrait utiliser davantage le GAEC comme un outil de portage des politiques agricoles. Je pense à des politiques d'installation favorisant le GAEC comme porte d'entrée au métier pour les candidats hors cadre familial qui pourraient acquérir des moyens de production sous forme modeste de parts sociales de GAEC (moins de 10 %), accédant ainsi à un statut d'exploitant dès l'installation. »

Le législateur offrirait au GAEC des avantages économiques ou fiscaux pour en faire un outil au service d'un modèle d'exploitation française.



## Les éléments clés

# La filière céréalière

■ Par Jacques Mathé, Économiste rural

La conjoncture haussière du marché des céréales nous donne l'occasion de faire le point sur un des fleurons de l'agriculture française.



**723**  
millions d'ha  
de céréales  
sont cultivés  
au niveau mondial

Ce chiffre représente 52 % des terres arables et 14 % de la surface agricole mondiale. La Chine reste le premier pays producteur mais aussi la première zone d'importation dans le monde. On notera la performance de l'Inde qui, en sus d'approvisionner son marché domestique de 1,4 milliard de consommateurs, réussit à dégager une balance commerciale positive (24 millions de tonnes) supérieure à celle de l'Union européenne.

La production totale de céréales dans le monde représente 2 685 millions de tonnes par an. Le maïs atteint près de la moitié des volumes de céréales produites dans le monde. Le blé représente moins du tiers. Les habitudes culinaires orientent les différentes productions. On le constate notamment avec le riz qui reste la céréale majeure en Asie et en Inde (19 % de la production mondiale).



**La France  
produit  
1/4  
des céréales  
de l'UE**

Organisée autour de quatre grandes productions, la filière céréalière occupe 50 % des terres arables françaises sur près de 9 millions d'hectares. La France produit un quart des céréales de l'Union européenne, soit 65 à 70 millions de tonnes par an.



  
**Le maïs  
représente  
42 %  
de la production  
céréalière mondiale**

Produ	
Chine	551
États-Unis	431
Union européenne	281
Inde	279
Russie	127
Brésil	111





**La France est le  
5<sup>e</sup>  
producteur  
de blé tendre**

La France produit 36 millions de tonnes de blé tendre par an, 14 millions de tonnes de maïs, 12 millions de tonnes d'orge et 2 millions de tonnes de blé dur. Elle produit également plus de 90 000 tonnes de riz paddy cultivé en Camargue.

La filière céréalier réalise 57 milliards d'euros de chiffre d'affaires et les exportations représentent la moitié de la production. Près de 300 000 agriculteurs céréaliers livrent à des collecteurs du secteur coopératif pour 70 % de la collecte et 30 % par le négoce agricole. Le secteur de la transformation des céréales représente 230 000 emplois avec trois débouchés majeurs :

- La meunerie, semoulerie, boulangerie, biscuiterie (24 Mds €).
- L'alimentation animale (6,8 Mds €).
- La malterie et la brasserie (2,9 Mds €).

Ces trois secteurs ont acquis une réputation planétaire, notamment la boulangerie et la malterie. Le potentiel n'est pas totalement exploité et une montée en gamme du secteur accentuerait la notoriété des produits boulangers français.



**450 000  
emplois directs**

**sont mobilisés par la filière  
en France**

cction	Surface cultivée	Balance commerciale = Exports - Imports
Mt	97 Mha	-56 Mt
Mt	53 Mha	102 Mt
Mt	53 Mha	20 Mt
Mt	99 Mha	24 Mt
Mt	43 Mha	47 Mt
Mt	25 Mha	13 Mt



**Exportation :  
l'UE est la  
1<sup>re</sup>  
destination**

Contrairement aux idées reçues, les exportations vers les pays de l'Union européenne sont majoritaires, avec 13,3 millions de tonnes contre 11 millions pour les pays tiers : l'Algérie, pour le blé avec 1,87 millions et la Chine, pour l'orge avec 2,9 millions, sont nos clients les plus importants. Depuis une dizaine d'années, les pays du pourtour méditerranéen ne sont plus nos clients principaux. Ceux-ci s'approvisionnent majoritairement en Russie et en Ukraine. La guerre entre ces deux pays pourrait engendrer une reconquête de ces marchés et les chiffres mentionnés ici pourraient évoluer.

**Version digitale**



Retrouvez le convertisseur des céréales  
sur l'extranet Cerfrance !

Source : Intercéréales

# L'essentiel en chiffres

## Indice national des fermages

ANNÉE INDICE  
2021 106,48

Barème applicable du 01/10/21 au 30/09/22  
Arrêté du 12/07/2021, JO du 20/07/2021

## Comptes courants d'associés

Date de clôture	Taux	Date de clôture	Taux
31/12/2021	1,17 %	31/03/2022	1,15 %
31/01/2022	1,16 %	30/04/2022	1,15 %
28/02/2022	1,15 %	31/05/2022	1,15 %

Source : Francis Lefebvre



## Zoom marché laitier

La décroissance de la consommation en produits laitiers bio, associée à une croissance positive de la collecte, chamboule le prix du lait bio qui continue de baisser. Cependant, le coût des déclassements vers le conventionnel est limité par la bonne tenue des cours des produits laitiers industriels conventionnels.

### Produits laitiers industriels en €/t



● Mai 2021 ● Mai 2022

Source : FAM

### Lait prix réel en €/1 000 L

Source : FAM, enquête mensuelle

	Prix conventionnel	Évolution N/N-1	Prix lait bio	Évolution N/N-1
Oct. 21	387,1	5,1 %	514,63	-1,8 %
Nov. 21	389,4	7,4 %	515,06	-0,3 %
Déc. 21	394,1	8,1 %	504,47	-1,5 %
Jan. 22	402,1	10,9 %	490,38	-2,1 %
Fév. 22	407,6	13,1 %	485,35	-0,4 %
Mar. 22	420,5	16,9 %	470,27	-1,1 %

### Consommation française de produits laitiers



● Volume

● Prix

(évolution cumul annuel mobile)

Source : FAM d'après le panel Kantar Worldpanel

## IPAMPA

AVR. 22  
133,9

ÉVOLUTION N-1

24,10 %

ÉVOLUTION M-1

0,75 %

Les prix d'achat des matières premières ralentissent sur 1 mois mais continuent leur progression sur 1 an. Cette dernière est toujours portée par les prix de l'énergie, des aliments pour animaux et des engrains et amendements.

## Comptes courants d'associés



## Zoom marché viande

Les cotations des jeunes bovins sont stimulées par les débouchés allemands et des pays du nord de l'Europe ayant réduit leur production. Les cotations des animaux maigres sont par contre coup en hausse et devraient se maintenir du fait du recul des disponibilités dans les mois à venir.

### Viande bovine

Vache R	5,24	4,10
Jeunes bovins R	5,16	3,78
Broutards Charolais 350 kg	2,66	3,40

● Mai 2021 ● Mai 2022

En €/Kg - Semaine 47 - Prix moyen pondéré - cotis. nationales - Source : FranceAgriMer

### Exportation bovine

	Janv-Fév. 2022	Variation /N-1
Broutards	288 000 têtes	-9 %
Jeunes bovins finis	4 000 têtes	-12 %

Source : Bulletin économique interbev

### Viande porcine

AVR. 2021 1,442 AVR. 2022 1,688

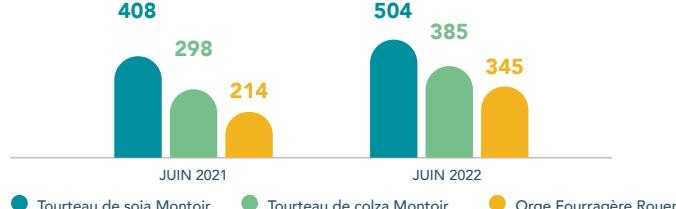
Source : marché du porc breton

Le recul de la production européenne (- 2,7 % pour la France, dans la moyenne européenne) tend l'offre, ce qui permet aux cotations du porc de se reprendre (+ 17,1 % sur 1 an). Cependant, les niveaux de prix restent insuffisants face à la flambée des coûts de production.



## Aliments pour animaux en €/tonne

Source : Web agri



## Smic horaire brut et minimum garanti

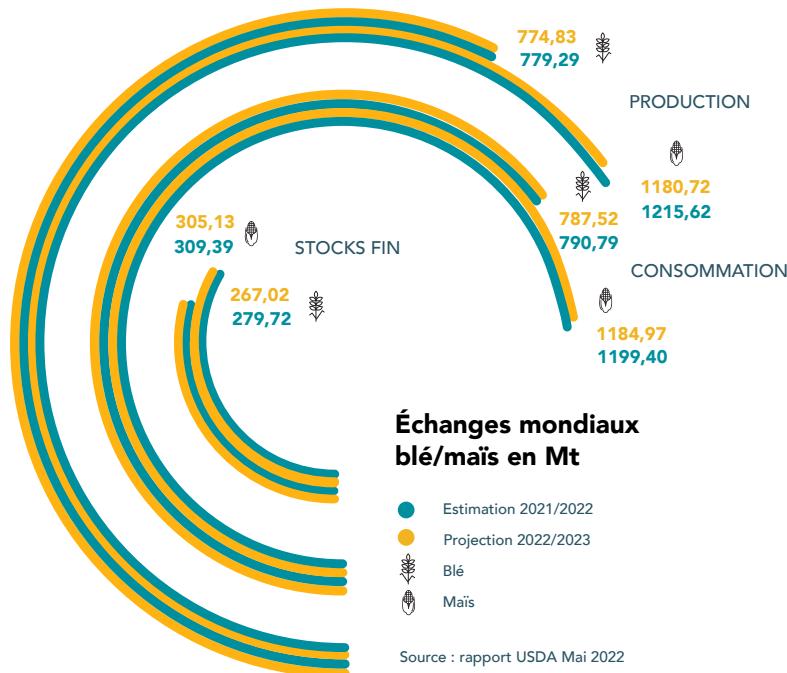
SMIC HORAIRE	SMIC MENSUEL BASE 35H	MINIMUM GARANTI
10,85 €	1 645,58 €	3,86 €

## L'agenda déclaratif

5 août	2 <sup>e</sup> acompte TVA
7 novembre	3 <sup>e</sup> acompte TVA



## Bilans mondiaux et européens blé/maïs



## Import/export européen blé/maïs en Mt

Source : France agrimer, infocéréales

	Blé		Maïs	
	2020/2021 Provisoire	2021/2022 Prévisionnel	2020/2021 Provisoire	2021/2022 Prévisionnel
Exportation	25,15	25,13	2,4	5,4
Importation	1,9	2,5	13,9	15,1

La production en céréales pour la campagne 2022-2023 reste insuffisante pour couvrir la consommation. Cette dernière est envisagée à la baisse. Les prix élevés des céréales freinent leur utilisation pour la consommation animale.

Annabelle Barthélémy-Dubost,  
Chargée d'études

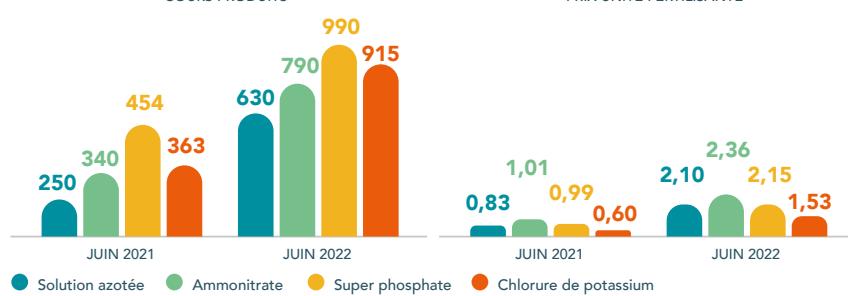


## Engrais

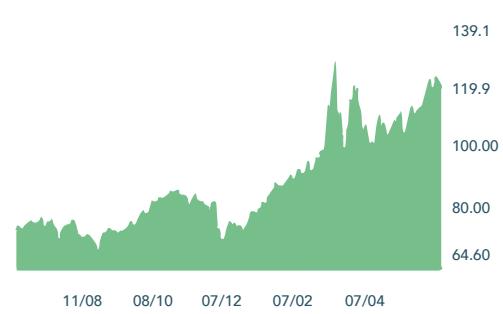
COURS PRODUITS

PRIX UNITÉ FERTILISANTE

Source : Web agri



## Pétrole Brent (Mer du Nord) en \$/baril au 13/06/2022



La demande mondiale dépassant l'offre en raison de la levée des mesures de confinement en Chine et des mesures de restriction sur le pétrole russe, le prix du Brent reste tendu.



## Retour d'expérience

# Autoproduire son électricité, c'est possible !

■ Par Anne Bras, Chargée d'études

À l'heure où les prix de l'énergie s'envolent, l'agriculture cherche à augmenter son autosuffisance en la matière. Un an et demi après la mise en service de leurs trackers solaires, les trois associés du GAEC de Tourous s'en disent pleinement satisfaits.

À Saint Renan, commune située à l'Ouest de Brest, les trois associés du GAEC de Tourous, Fabrice Jaouen, Freddy et Sébastien Hall, aidés de leurs quatre salariés, produisent du lait et élèvent des porcs. En septembre 2020, trois trackers solaires (panneaux photovoltaïques mobiles), ont été installés dans l'objectif de réduire les factures d'électricité. L'un a été placé sur le site laitier, à un peu moins de 100 m des bâtiments, dans une prairie qui continue à être pâturée par les vaches. Les deux autres sont sur l'élevage porcin,

à environ 2,5 km du premier. Les trackers sont reliés au réseau, mais l'électricité susceptible d'y être injectée n'est pas rémunérée. Ce n'est pas réellement un problème dans la mesure où la grande majorité de l'électricité produite est autoconsommée.

### Des tournesols technologiques

L'installation n'a nécessité qu'une déclaration de travaux en mairie. Le creusement et le terrassement des tranchées ont été autorialisés, de même que le passage de tous les câbles. Il a ensuite suffi de

quelques jours à l'installateur pour poser et raccorder les trois trackers.

Une application permet aux exploitants de suivre en instantané sur leurs téléphones portables, non seulement la production d'électricité, mais aussi la consommation, ce que les associés apprécient « dès qu'on met en marche le broyeur, on le voit. » Les appareils sont également connectés à l'installateur. Celui-ci connaît ainsi en temps réel les mouvements des trackers. Car le principe de ce type d'installation, c'est celui des

tournesols : ils suivent le soleil pour maximiser leur production d'électricité. La hauteur de leur point le plus bas varie selon leur orientation. À partir de 35 km/h de vent, ils se positionnent à l'horizontale pour limiter la prise au vent et se situent alors à 7 m du sol. En position quasi verticale, leur point le plus bas est à 3 m du sol, le plus haut à 11,20 m. La présence d'animaux en dessous ne pose donc pas de problème.

Les associés ont opté pour les modules les plus grands qui leur étaient proposés, soit 117 m<sup>2</sup>. « Nous avons bénéficié d'un tarif avantageux en groupant notre commande avec l'exploitation voisine qui achetait quatre appareils. » Chacun a coûté 56 000 euros et n'a bénéficié d'aucune subvention.

### Promesses tenues

Après bientôt deux ans de fonctionnement, les factures d'électricité montrent que les trackers tiennent leurs promesses. En 2021, celui installé pour le lait a permis d'économiser 44 000 kwh, ceux de l'élevage porcin, 80 000 kwh à eux deux.

Le retour sur investissement, prévu initialement à un horizon de sept ans, pourrait être plus rapide.

Côté fonctionnement de l'exploitation, seuls quelques changements d'horaires ont été opérés pour caler la consommation des machines avec la production solaire. La consommation pour la traite est déjà étalée sur la journée car assurée par deux robots. L'horaire de lavage de ces derniers a cependant été revu, de même que la mise en route du ballon d'eau chaude. Les vis des silos d'aliments tournent aussi davantage en journée.

Dernier aspect, et non des moindres, l'acceptation par le voisinage non agricole. De ce côté aussi la satisfaction est de mise car « il n'y a que de bons échos. » Quand économie rime avec environnement, tout le monde s'y retrouve !



**Localisation :**  
Saint Renan (29)

## À noter

### Prix de l'électricité : de fortes hausses à prévoir

Le prix de l'énergie d'une manière générale, et de l'électricité en particulier, est amené à fortement progresser dans les années à venir. En France, depuis 2008, le prix de l'électricité pour les entreprises a augmenté de 3,5 % en moyenne annuelle. Depuis deux ans, la croissance est plus marquée : +5,3 % en 2020 (comparé à 2019) après +6,2 % en 2019. Les prix spot de l'électricité, particulièrement bas en 2020 du fait de la crise de la Covid-19, ont été multipliés en moyenne par trois entre 2020 et 2021, tirés principalement par la hausse des prix du gaz et, secondairement, par celle des quotas de CO<sub>2</sub>. La guerre Russie-Ukraine ne fait qu'amplifier le phénomène. Pour toutes les entreprises fortement consommatrices d'énergie, la question de l'autoproduction ou de la production pour revente, se pose nécessairement.



# Choisir le statut social de son conjoint



*Christelle Dupin-Rapport*

Responsable juridique du service social  
Cerfrance Midi-Méditerranée

Juriste en droit social, Christelle Dupin-Rapport assure la veille juridique et l'expertise sociale pour les métiers de la paie et du conseil. Elle anime des groupes de travail et forme les collaborateurs de l'ensemble du Réseau Cerfrance dans les domaines de la paie, du droit du travail et de la protection sociale du dirigeant d'entreprise. Elle conseille les employeurs et accompagne les chefs d'entreprise qui souhaitent monter en compétences dans leur approche RH.

## 1 CONJOINT COLLABORATEUR

Ce statut est autorisé si le chef d'exploitation est soit entrepreneur individuel, gérant majoritaire de SARL ou gérant d'une EURL. Le conjoint, lui, ne doit pas être associé ni rémunéré. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, ce statut ne peut être conservé que cinq ans. Au-delà de cette durée, si aucun autre choix de statut n'a été fait, il sera automatiquement basculé en salarié.

Le montant de certaines cotisations sociales varie en fonction des revenus du chef d'exploitation, d'autres sont forfaitaires. Ainsi, le conjoint s'ouvre des droits propres pour la retraite de base et la retraite complémentaire, pour l'invalidité et le décès. Il perçoit également des indemnités journalières maladie et a accès à la formation professionnelle. Il ne cotise pas pour le chômage. Si le conjoint cumule avec une activité salariée à

temps complet hors de l'exploitation, il sera considéré comme « collaborateur à titre secondaire ». Concrètement, si le chef d'exploitation a un revenu de 20 000 €, le conjoint collaborateur paiera 2 100 € de cotisations sociales. À titre secondaire, elles s'élèveront à 1 142 €.

Ce statut de conjoint collaborateur est souple et nécessite peu de formalités administratives. Son coût reste faible tout en procurant une protection sociale complète. Il peut être choisi même si le conjoint exerce une activité hors de l'exploitation. La seule contrainte est sa durée limitée à 5 ans.

➤ En termes de pouvoir dans l'exploitation, le conjoint collaborateur a mandat pour accomplir en son nom les actes de gestion et peut réaliser des actes de disposition (actes qui engagent le patrimoine d'une personne pour le présent ou l'avenir comme la vente d'un immeuble ou la conclusion d'un emprunt).

2

## CONJOINT SALARIÉ

Ce statut est possible quel que soit la situation du chef d'exploitation : entrepreneur, gérant d'une SARL ou dirigeant d'une SAS. Le conjoint a un contrat de travail et perçoit une rémunération en adéquation avec ses missions et conformément aux dispositions légales et conventionnelles (Smic minimum). Les cotisations sociales sont appelées au travers du bulletin de paie. Le conjoint bénéficiera d'une couverture sociale complète, y compris en matière d'assurance chômage si son statut est reconnu par Pôle emploi.

> En termes de pouvoir dans l'exploitation, le conjoint salarié est subordonné au chef d'exploitation, ce qui lui interdit de réaliser des actes de gestion ou de disposition.

3

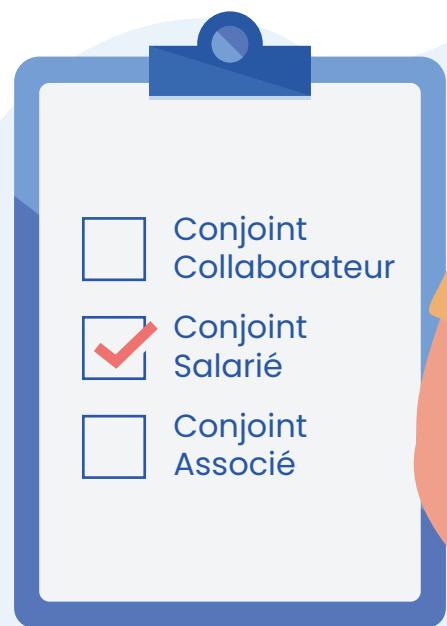
## CONJOINT ASSOCIÉ

Ce statut est également possible quel que soit la situation du chef d'entreprise. Le conjoint est lui-même associé, il détient donc des parts dans la structure et travaille régulièrement pour l'exploitation. Il est rémunéré sous forme de dividendes et paiera, à la MSA, les mêmes cotisations que le chef d'exploitation (selon sa quote-part de résultat).

Ce statut n'a pas de durée maximale et cessera en cas de cession des parts de la société.

À noter : c'est le chef d'exploitation qui déclare le statut de son conjoint. Il appartient ensuite à ce dernier d'attester sur l'honneur la confirmation de ce choix. Dans tous les cas, le conjoint doit être marié, pacsé ou en concubinage avec le chef d'exploitation. Le conjoint qui travaille pour l'exploitation et qui n'est pas déclaré sous l'un de ces 3 statuts est automatiquement considéré comme salarié.

> En termes de pouvoir dans l'entreprise, le conjoint associé a le droit de vote aux assemblées générales. Sa responsabilité financière est engagée au montant de ses apports selon la structure juridique choisie.





# Échange de biens au sein de l'Union européenne

■ Par Aline Thopart, Fiscaliste

La crise sanitaire a modifié nos habitudes de consommation. Le e-commerce fait partie de ces nouvelles tendances. Longtemps réservés aux particuliers, les achats et ventes à distance se développent entre professionnels.

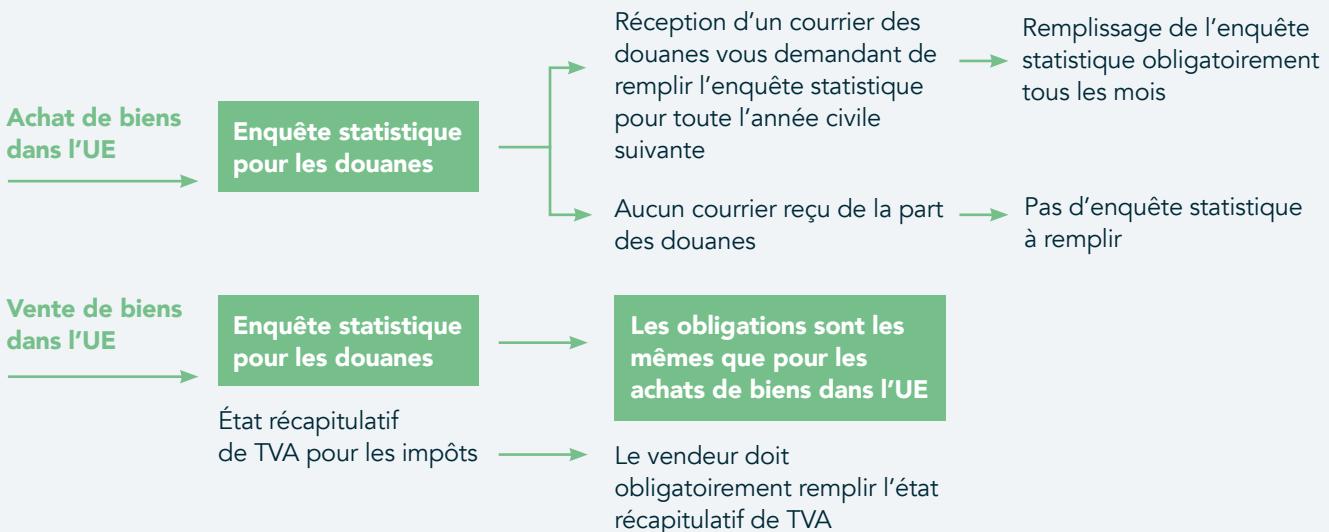
La déclaration que vous devez remplir lorsque vous effectuez des achats ou des ventes auprès de professionnels situés dans l'Union européenne a évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Auparavant, les échanges entre professionnels étaient retracés dans un seul et même document : la déclaration d'échanges de biens (DEB). Ce document servait pour la douane et l'administration fiscale. Désormais, cette unique déclaration est remplacée par deux déclarations distinctes, à réaliser avant le 10 de chaque mois :

- Une enquête statistique de vos échanges : ce document permet aux douanes de suivre les échanges de biens entre les pays.
- Un état récapitulatif de votre TVA : ce document retrace les opérations intracommunautaires et permet à l'administration fiscale de contrôler votre TVA.

Ces changements ont engendré une modification du portail sur lequel vous devez vous connecter pour effectuer vos déclarations ([www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)). Sur ce site, vous trouverez une rubrique dédiée aux professionnels.

## Nouvelle réglementation depuis le 01/01/2022





# L'avis d'imposition

L'avis d'imposition vous permet de visualiser et de comprendre le calcul de votre impôt sur le revenu dont le taux est progressif. Cet impôt est annuel. Le nombre de parts va influer sur son calcul. Les revenus sont détaillés par déclarant.

L'exemple ci-dessous concerne des revenus perçus en 2021.

■ Par Aline Thopart, Fiscaliste

**Situation familiale :**  
il s'agit de votre situation personnelle (marié, pacsé, veuf, divorcé ou célibataire) et des personnes que vous avez à charge (mineur, majeur, handicapé).

**Détails des revenus :**  
l'impôt est basé sur les revenus de l'ensemble des membres du foyer.

**Revenus perçus par le foyer fiscal :**  
revenus autres que professionnels, perçus par le foyer. Les revenus fonciers nets concernent les revenus des locations immobilières diminués des charges afférentes à ces locations. Si les charges sont supérieures aux revenus, le déficit viendra diminuer le revenu global, dans la limite de 10 700 €.

**Impôt net :** solde de votre impôt sur le revenu. Si vous avez été prélevé à la source, le montant total de vos prélèvements sera indiqué et viendra en diminution de votre impôt.

Avis d'impôt établi en 2021		Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2020			
		Feuille n° : 1 / 3			
Déclarant 1 - Nom de naissance : XXXXXX Déclarant 2 - Nom de naissance : XXXXX					
situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées	
M					
RÉSIDENCE EXCLUSIVE	RÉSIDENCE ALTERNÉE			NOMBRE DE PARTS	
enfants mineurs ou handicapés 3	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	4,00	
<b>IMPÔT SUR LE REVENU</b>					
Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total	
Salaires.....	27940	9135 4247 13382 - 6171 7211	0	7211	
Autres revenus imposables.....					
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....					
Déduction 10% ou frais réels.....					
Salaires, pensions, rentes nets.....					
Revenus agricoles déclarés.....					
Rev. agr. hors quotient imposables <sup>5</sup> .....					
Revenus agricoles imposables du foyer, hors quotient					
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>					
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....					
Revenus de capitaux mobiliers imposables <sup>7</sup> .....					
Revenus fonciers nets.....					
Revenu brut global.....			1263		
CSG déductible.....				1263	
Revenu imposable.....				1078	
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup> .....					
<b>REDUCTIONS D'IMPÔT<sup>15</sup></b>					
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	Montant déclaré	2	Montant réduction	0
Montant de la réduction d'impôt.....					
Total des réductions d'impôt <sup>20</sup> .....				-	0
<b>IMPÔT TOTAL AVANT CRÉDITS D'IMPÔT</b>					
<b>CREDITS D'IMPÔT, IMPUTATIONS</b>					
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	5	Montant déclaré		Montant retenu	5
Crédit d'impôt congés des agriculteurs.....	511				511
<b>IMPÔT NET</b>					
Total de l'impôt sur le revenu net.....					- 516
<b>PRÉLEVEMENTS SOCIAUX</b>					
<i>/ LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JONTE</i>					
Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2023 (dans les conditions prévues aux articles R <sup>e</sup> 190-1 et R <sup>e</sup> 196-1 du livre des procédures fiscales).					
Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.					

## Informations complémentaires

Le niveau (faible ou élevé) du revenu fiscal de référence permet :

- d'être exonéré, ou non, de certains impôts (taxe d'habitation, taxe foncière) ;
- de percevoir, ou non, des aides (MaPrimeRénov') et/ou des prestations sociales (bourses).

**Déduction 10 % ou frais réels :** les frais réels sont relatifs aux frais de déplacement domicile/travail, de repas, de télétravail ainsi qu'aux frais de documentation ou aux cotisations versées à des syndicats professionnels. Ces charges diminuent votre revenu fiscal de référence.

**Charges déductibles du revenu global :** pensions alimentaires, cotisations de retraite complémentaire, CSG afférente aux revenus du patrimoine...

## Réductions et crédits d'impôt

Exemples de réductions d'impôt : frais de scolarité, Duflot/Pinel/Scellier, dons en faveur d'organismes d'aide aux personnes en difficultés...

Exemples de crédits d'impôt : frais de garde de jeunes enfants, prestations de service à la personne...

# L'édition digitale de votre magazine est disponible sur l'extranet Cerfrance



- + Le mot du Président du Réseau Cerfrance
- + Diaporama photos du reportage
- + Témoignage vidéo d'Emmanuel Giret, cultivateur
- + Zoom sur la filière céréalière : le convertisseur des céréales
- + Sondage «Quel innovateur êtes-vous ?»
- + Plus de brèves réglementaires et législatives

Envie de partager votre parcours, votre expérience entrepreneuriale, votre histoire atypique ou vos idées innovantes avec les lecteurs de Gérer pour Gagner ?

Ecrivez-nous à [gpg@cn.cerfrance.fr](mailto:gpg@cn.cerfrance.fr)